

## **Information importante :** **services bénévoles des personnes de +65 ans** **Communiqué du Service de la santé publique**

Ces dernières semaines, plusieurs membres ont sollicité l'appui de bénévolat neuchâtel pour encadrer la reprise des activités de leurs bénévoles seniors. Suite aux échanges entretenus avec le Service de la santé publique, ce dernier a demandé à bénévolat neuchâtel de relayer les informations ci-dessous. Les groupes de transports bénévoles ont par ailleurs reçu des consignes détaillées concernant le transport de personnes.

**2 juin 2020**

Aux acteurs neuchâtelois dans le domaine du bénévolat organisé,

Certaines mesures de **retour à une certaine « normalité »** ont été annoncées par le Conseil fédéral ces dernières semaines pour la population à risque de plus de 65 ans. Dès lors, la question s'est posée pour la reprise des activités bénévoles (transport à but médical, accompagnement à domicile, etc.) par cette population fortement engagée avant « confinement » et de l'accompagnement de ces bénévoles pour la reprise.

Le service de la santé publique tente, dans la mesure du possible, de mettre à jour régulièrement ses informations sur le site Internet de l'État ([www.ne.ch/coronavirus](http://www.ne.ch/coronavirus)) et actuellement un projet de questions-réponses pour la population à risque est en cours d'élaboration. Ces informations seront disponibles sur le site, ces prochains jours.

Vu le souhait grandissant pour ces bénévoles de reprendre le plus rapidement possible leurs activités, le service souhaite donner quelques recommandations aux acteurs du domaine pour la population à risque de plus de 65 ans, afin de les accompagner au mieux dans cette reprise :

**1. Les personnes de plus de 65 ans peuvent reprendre leurs activités en observant strictement les règles d'hygiène et de conduite.** De façon générale, le mieux est encore actuellement de limiter ses contacts, tout en maintenant le lien et d'éviter les endroits très fréquentés ainsi que les heures de pointe.

**2. Lors des déplacements et contacts, continuer de respecter autant que possible les consignes de l'OFSP qui restent en vigueur :**

- Lavez-vous régulièrement et soigneusement les mains. Une hygiène stricte des mains est appliquée avant et après un contact physique. Pendant les déplacements, faire usage d'une solution hydro-alcoolique.
- Respectez rigoureusement 2 mètres de distance physique. À défaut, porter un masque en appliquant les bonnes pratiques de manipulation et d'usage que vous trouverez sur le site de l'Office fédéral de la santé publique OFSP.

**3. L'activité bénévole pour les transports à but médical peut reprendre, en respectant les recommandations de précaution ci-dessus. En co-voiturage, il est important de porter un masque si la distance physique de 2 mètres ne peut pas être respectée,** notamment lors d'une prise en charge d'un passager à l'avant ou plus de 2 passagers dans le véhicule.

**4. L'activité bénévole pour l'accompagnement ou l'aide à domicile peut également reprendre, en respectant les recommandations de précaution ci-dessus.**

**Néanmoins, le risque devra être évalué par le bénévole et le bénéficiaire,** en fonction de l'état de santé de ce dernier qui peut être très vulnérable et à risque. Si tel est le cas, le bénévole devrait éviter autant que possible de se rendre au domicile du bénéficiaire en question.

5. L'activité bénévole pour les services à la personne (par exemple livraison des courses, etc.) peut également reprendre, si cela n'est pas encore le cas, en respectant les recommandations de précaution ci-dessus.

En règle générale, l'engagement bénévole de la population de plus de 65 ans peut progressivement reprendre tout en respectant les recommandations de précaution de l'OFSP qui sont mises à jour régulièrement sur leur site Internet. Les bénévoles et les bénéficiaires à risque et/ou âgés de plus de 65 ans devront évaluer, dans la mesure du possible, le risque existant relatif à leur état de santé qui peut être vulnérable et à risque.

Les acteurs dans le domaine du bénévolat organisé peuvent donc accompagner la reprise de ces activités dans les meilleures conditions possibles, en prenant compte de ce qui précède.

bénévolat neuchâte I  
Hôtel des associations  
Rue Louis-Favre 1  
2000 Neuchâtel  
[www.benevolat-ne.ch](http://www.benevolat-ne.ch)